

Le Maire de Nice

Monsieur Bernard GONZALEZ
Préfet des Alpes-Maritimes
147 boulevard du Mercantour
06286 NICE Cedex 3

Nice, le 20 septembre 2021

Lettre RAR n° 2C 153 095 6483 3

Monsieur le Préfet,

Le 19 juillet 2021, la Ville de Nice a été saisie pour avis, conformément aux dispositions des articles L. 122-1, R. 122-6 et R. 122-7 du Code de l'environnement sur le projet de dossier de création de la ZAC Parc Méridia à Nice comprenant l'étude d'impact.

L'Établissement Public d'Aménagement Nice Ecovallée (EPA) souhaite réaliser une opération d'aménagement sous la forme d'une ZAC.

Ce secteur est identifié comme stratégique et à vocation de développement urbain par le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm) approuvé le 25 octobre 2019.

Le projet Parc Méridia se développe sur une surface de 60 hectares. Le programme prévisionnel prévoit 589 000 m² de surface de plancher répartis en logements (dont des logements sociaux), équipements, commerces et services de proximité.

L'établissement de l'étude d'impact a fait l'objet d'échanges techniques entre les services de l'EPA, en sa qualité de maître d'ouvrage, et les services de la Ville de Nice.

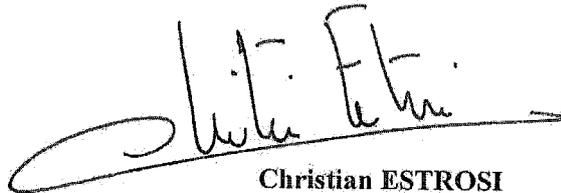
Les motifs abordés sont pris en compte dans le dossier que vous m'avez transmis pour avis.

Aussi, par la présente, je vous informe que le dossier présentant le projet de création de ZAC et son étude d'impact n'appelle pas d'observation de la Ville de Nice à ce stade de la procédure.

Les services de la Ville de Nice et de la Métropole assureront le suivi de la procédure et de la prise en compte des enjeux environnementaux globaux pour la bonne mise en œuvre des mesures citées dans l'étude d'impact.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Christian ESTROSI
Président de la Métropole
Président délégué de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur